

CHAPITRE I : LE TRAUMATISME

CONTRIBUTEURS

- **Dr Sterman Toussaint**
- Dr Louis-Franck Télémaque
- Dr Pierre Marie Woolley
- Dr Jean-Claude Cadet
- Dr Patrick Jean-Gilles
- Dr Djhonn St Cyr
- Dr Bernard Pierre

INTRODUCTION

Les traumatismes sont considérés à travers le monde comme une pandémie négligée. La situation est encore plus préoccupante dans les pays à ressources limitées, comme Haïti, dans lesquels la victime fait face à l'insécurité, l'anarchie de la circulation routière, l'inadéquation de la transportation ambulancière, la faiblesse du plateau logistique des structures sanitaires d'accueil, les inégalités sociales.

Le poids des années de vie perdues ou d'incapacité physique, tributaire des traumatismes, devient un véritable problème de santé publique. L'OMS estime que d'ici 2030, les décès par accident de la route seront la 5^e cause de décès dans le monde. Le présent chapitre sera illustré par des planches qui attireront sur l'attention sur les mécanismes de survenue et les différents types de traumatismes auxquels le chirurgien pratiquant en Haïti fait face au quotidien.

1.1 LE TRANSPORT :

1.1.1 : Education – Irréflexion : Le bilan des accidents de la circulation est donné chaque semaine. Les blessés et les morts s'additionnent. Un programme intensif d'éducation de la population dans les médias devrait informer la population pour ne pas encourir des risques indus d'accidents sur les routes. Les comportements marginaux entraînent régulièrement des conséquences regrettables et évitables.



1.1.2 : Prévention – Insécurité : Amalgame entre l'emplacement des bagages sur le toit et celle des passagers à l'intérieur du véhicule. Cette situation inappropriée et dangereuse doit être prévenue par des règlements. « *La faiblesse des mesures d'application de la loi à une influence négative sur la modernisation du transport en commun* ». Crédit : Le miroir info, article du 11 novembre 2020.



1.1.3 : Législation – Anarchie : La surcharge du moyen de transport constitue un délit grave qui menace la sécurité des usagers de la route. Des postes de contrôle devraient interdire, empêcher et sanctionner de telles infractions. Nul n'est censé ignorer la loi !



1.1.4 : Contrôle sécurité routière - Irresponsabilité : Surcharge du véhicule de transport de passagers, absence d'équipement de protection (casque, ceinture de sécurité...), transportation inadéquate. Autant de facteurs générateurs de drames faucheurs de vie humaines.



1.1.5 : Règlementation – libéralisme : versatilité d'un moyen de transport utilisé à tous usages. L'improvisation accroît les risques d'accidents et de blessures des passagers non couverts par les transporteurs.

1.1.6 : Conséquences : Les accidents de la circulation multiplient les blessés et les pertes évitables en vie humaine. Cette situation est un défi quotidien pour les salles d'urgence surchargées. L'impact socio-économique de tels drames sont un poids énorme pour notre société.

